

Rostrenen, le 28/05/2021

Note à l'attention des responsables
des élèves non boursiers de l'établissement



SÉCURITÉ & SERVICE À LA PERSONNE

Objet : 1^{ère} période de la campagne de demande de bourse

La campagne de demande de bourse de lycée 2021/2022 a débuté le 17 mai 2021.

Vous pouvez dès à présent déposer une demande de bourse pour votre enfant non boursier scolarisé au lycée (les élèves de lycée déjà boursiers ne sont pas concernés par cette campagne).

Le Proviseur

Téléphone
02 96 29 02 16

Télécopie
02 96 29 33 28

Mél.
Ce.0220186h
@ac-rennes.fr

47, rue René le
Magorec
22110 ROSTRENNEN

Site internet
www.lp-rosaparks-rostrenen.ac-rennes.fr



La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021/2022 se déroule en deux périodes :

- Première période : **du 17 mai au 6 juillet 2021** (demande papier ou demande en ligne du 28 juin au 6 juillet 2021).
- Deuxième période : **du 2 septembre au 21 octobre 2021** (demande en ligne ou papier)

Un simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Vous trouverez, joint à cette note, un dossier de demande de bourse nationale. Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du lycée.

Le **numéro fiscal du demandeur** de la bourse est à mentionner dans le dossier de demande de bourse et il doit être justifié par la fourniture de l'Avis 2021 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2020 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet www.impots.gouv.fr ; à défaut, par la déclaration de revenus pré-remplie éventuellement envoyée par l'administration fiscale.

Le dossier de demande de bourse complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, est à retourner au secrétariat du lycée pour le **06 juillet 2021** :

- Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse ce.0220186h@ac-rennes.fr
- Soit déposé à l'accueil / dans la boîte aux lettres du lycée
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du lycée

ATTENTION :

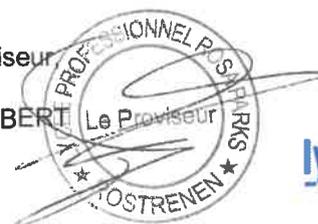
La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse de cette 1^{ère} période est fixée au 6 juillet 2021.

Demande en ligne possible du 28 juin au 6 juillet 2021 via le [portail Scolarité-Services](#). Seuls les parents d'élèves qui n'auront pas déposé une demande de bourse papier pourront déposer une demande en ligne.

Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2021.

Le Proviseur

A. GUILBERT



lycée des Métiers
Services à la personne
et sécurité

